

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015

RAPPEL DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- 1) Subventions aux associations.
- 2) POINT RETIRÉ – Sans objet (Acquisition et cession de terrain à Réseau Ferré de France).
- 3) Activités ados – Tarifs.
- 4) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement – Année 2014
- 5) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable – Année 2014.
- 6) Contrat Enfance Jeunesse – Comité de Pilotage.
- 7) Acquisition de terrain – Rue de la Barrière.
- 8) Création de l'indemnité dégressive.
- 9) Restauration scolaire – Tarifs 2015/2016.
- 10) Aménagement de l'espace public au centre village- Maîtrise d'œuvre.

MEMBRES ELUS : vingt-trois

EN EXERCICE : vingt-trois

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : dix-huit, à savoir :

M. MEKETYN Jean, Maire - Mmes BINKUS Viviane - DOME Sabine – WEISSE Julie – MM. MATZ Pascal – SCHÄFER Claude – NEGRI Rocco, Adjoints

Mmes DEBORD Murielle –HELFFENSTEIN Martine – JUNG Katia – SCHWARTZ Guylaine – ZEITER Dominique - MM. CORDIER Gérard – RIST Claude – ROHR Jean-Claude – SARRAT Philippe – SCHECK Christian - VAUCELLE Daniel

ABSENTS NON EXCUSES : deux, à savoir : Mme BRUN Christelle – M. MARCHAND Philippe

ABSENTS EXCUSES : trois, à savoir : Mmes BADER Anne – CORDIER Irène – M. TRINKWELL Bernard

PROCURATION A ETE DONNEE PAR : Mme CORDIER Irène à M. CORDIER Gérard

POINT N° 1 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Associations qui s'est réunie le 28 mai 2015 dont le compte-rendu de réunion a été présenté par Madame Sabine DOME, Adjoint au Maire, Président de la Commission, décide à l'unanimité d'accorder aux associations communales les subventions suivantes :

- A.C.S.R. 1 140 €+ 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	1 240.00 €
- A.S.C.P.E. 950 € + 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	1 050.00 €
- Macheren Sans Frontières	1 140.00 €
- Association des locataires Néolia	520.00 €
-U.N.I.A.T.	190.00 €
- Association des Boulistes	570.00 €
- Amateurs de Jardinage	570.00 €
- Ouvriers et Mineurs de Petit-Ebersviller 660 € + 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	760.00 €
- Ouvriers et Mineurs de Macheren	660.00 €
- Association de l'Ecole Maternelle	570.00 €
- E.S.M.P.E.	8 550.00 €
- Le Mülkky	100.00 €

ainsi que 80 € au Secours Populaire Français, 80 € à la Croix Rouge, 80 € à la Conférence Saint-Vincent de Paul, 80 € aux Restos du Cœur, 80 € à l'Association de Pêche le Brochet de Lachambre.

POINT N° 2 : ACQUISITION ET CESSION DE TERRAIN A RESEAU FERRE DE FRANCE.

Point retiré – Sans objet.

POINT N° 3 : ACTIVITES ADOS – TARIFS.

Mme DOME Sabine, Adjoint au Maire en charge de l'animation informe l'assemblée de l'annulation de la sortie "Ados" dans les Alpes faute d'inscription suffisante.

La commission de l'animation, réunie le 28 mai a suggéré, en remplacement, de proposer une sortie à Europa Park le jeudi 20 août 2015.

Elle propose à l'assemblée d'en fixer les tarifs comme suit :

Participants hors commune : 48 €

Participants de la commune : 38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'organisation de cette activité ;
- décide la prise en charge des dépenses y afférentes ;
- fixe le tarif comme ci-dessus proposé.

POINT N° 4 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2014.

En exécution des dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Pascal MATZ, Adjoint au Maire, communique à l'assemblée le rapport annuel de l'année 2014 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus indiqué, Donne acte à Monsieur Pascal MATZ, de la présentation qui lui en a été faite.

POINT N° 5 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2014.

En exécution des dispositions du décret 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Christian SCHECK, Conseil Municipal, communique à l'assemblée le rapport annuel de l'année 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus indiqué, Donne acte à Monsieur Christian SCHECK de la présentation qui lui en a été faite.

POINT N° 6 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - COMITE DE PILOTAGE.

Madame Julie WEISSE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée de procéder au renouvellement des membres du Comité de Pilotage associant l'ensemble des partenaires et parties concernées par les actions qui sont réalisées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Ce comité se réunit au moins une fois par an et doit comprendre, outre les membres des commissions de l'animation et des affaires scolaires, des représentants des parents d'élèves, des parents concernés par les activités réalisées, des membres des associations locales.

Sur proposition de Mme Julie WEISSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité de la composition du Comité de Pilotage du Contrat Enfance Jeunesse comme suit :

Président : M. MEKETYN Jean, Maire

Membres : Mme Sabine DOME, Présidente de la Commission de l'Animation

Mme Julie WEISSE, Présidente de la Commission des Affaires Scolaires

Mmes Anne BADER, Viviane BINKUS, Irène CORDIER, Murielle DEBORD, Dominique ZEITER,

MM. Philippe MARCHAND, Rocco NEGRI, Claude RIST, Jean-Claude ROHR, Christian SCHECK, Daniel VAUCELLE, membres des Commissions

Mme Sandrine CHEBBAH - Mme Stéphanie FURMANIAK - M. Christian IMHOFF -

M. Dominique SCHMITT - Mme Sophie STREIFF - Mme Valérie THIRY - Mme Aurore VIGNY -

M. Jacques WEISSE

Mme Sennur BOUCHEMAL, Présidente de l'Association de l'Ecole Maternelle

Mme Eliane MALINOWSKI, membre de l'Association ASCPE -

M. Frédéric WEISSENBACH, Président de l'Association des Boulistes

Mme Pascale WOZNIAK, Directrice de l'Ecole Maternelle

M Frédéric SONNICK, Directeur de l'Ecole Elémentaire

Mme Linda FUCHS - Mme Céline GRYGIEL, animatrices

POINT N° 7 : ACQUISITION DE TERRAIN - RUE DE LA BARRIERE.

Monsieur Pascal MATZ, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, informe l'assemblée que les propriétaires des parcelles cadastrées section 43 n° 195 et 196 a décidé de céder ses parcelles sur lesquelles sont assises une partie de la "Rue de la Barrière". Il serait donc nécessaire de procéder à l'acquisition de ces terrains afin de régulariser l'emprise actuellement occupée.

Les propriétaires concernés, consultés à cet effet, a fait connaître leur accord quant à la cession des parcelles ci-dessus indiquées à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, considérant l'intérêt pour la collectivité d'acquérir ces parcelles,

- décide à l'unanimité l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section 43 n° 195 d'une superficie de 19 m² et n° 196 d'une superficie de 18 m² appartenant aux Consorts SCHECK

- accepte de prendre en charge les frais d'acte correspondant
- charge Monsieur le Maire de signer l'acte y relatif.

POINT N° 8 : CREATION DE L'INDEMNITE DEGRESSIVE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG, instaurée par délibération du 5 mai 1998, destinée à compenser les pertes de rémunérations liées au transfert de la cotisation maladie sur la C.S.G compte tenu des différences d'assiette entre le régime spécial et le régime général, a été abrogée par le décret n° 2015-492 et peut être remplacée par l'indemnité dégressive.

Cette indemnité dégressive, est attribuée aux fonctionnaires qui bénéficient à la date d'entrée en vigueur du décret de l'indemnité exceptionnelle. Son montant est égal à 1/12ème du montant annuel de l'indemnité 2014 et est réduite, jusqu'à extinction, lors de chaque avancement dans un grade, un échelon ou un chevron, à due concurrence du montant résultant de l'augmentation du traitement brut indiciaire de l'agent.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir discuté et délibéré,

décide à l'unanimité d'instaurer l'indemnité dégressive en remplacement de l'indemnité exceptionnelle.

POINT N° 9 : RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2015 / 2016.

Madame Julie WEISSE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée sa dernière délibération en date du 30 juin 2014 fixant le tarif des repas de la cantine scolaire.

Compte des tarifs de notre prestataire et des coûts de fonctionnement du service, elle propose à l'assemblée de fixer le tarif du repas de la restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2015, à

5.10 € pour les personnes relevant de la tranche A

5.20 € pour les personnes relevant de la tranche B

5.30 € pour les personnes relevant de la tranche C

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- fixe, à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2015, le tarif des repas de la restauration scolaire comme ci-dessus proposé.

POINT N° 10 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AU CENTRE VILLAGE – MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Monsieur Pascal MATZ, Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée sa décision de procéder aux travaux d'aménagement de l'espace public au Centre Village de Petit-Ebersviller.

Pour la réalisation de ces travaux il y a lieu de procéder à la désignation d'un maître d'œuvre. Une consultation a été menée à cet effet et après examen des différentes propositions, il propose de retenir l'offre du Cabinet Espace Architecture de Saint-Avold d'un montant H.T. de 5 250 € soit un taux de rémunération de 5 % sur un coût prévisionnel des travaux s'élevant à 105 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur MATZ, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité

- de retenir la proposition du Cabinet Espace Architecture de Saint-Avold pour un forfait de rémunération de 5 250 € H.T.
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention y relative.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 30.

MACHEREN, le 15 juin 2015

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



C. SCHAFER